

CONTRAT CANAL

Présentation du contrat et des modalités de financement
de la Région Bourgogne Franche Comté

18 mars 2022

Loire **itinérances**



PRÉSENTATION DE LA SÉANCE

Intervenants

Christian Demaillet

Président de l'Association Loire Itinérances

Jean-Claude Ducarre

Président de l'Association du canal de Roanne à Digoin

Vice-Président de l'Association Loire Itinérances

Camille Strecker

Chef de projet de l'Association Loire Itinérances

Fabrice Thévenoux

Chef de projet de l'Association du Canal de Roanne à Digoin

Déroulement

9h40 Présentation du contrat

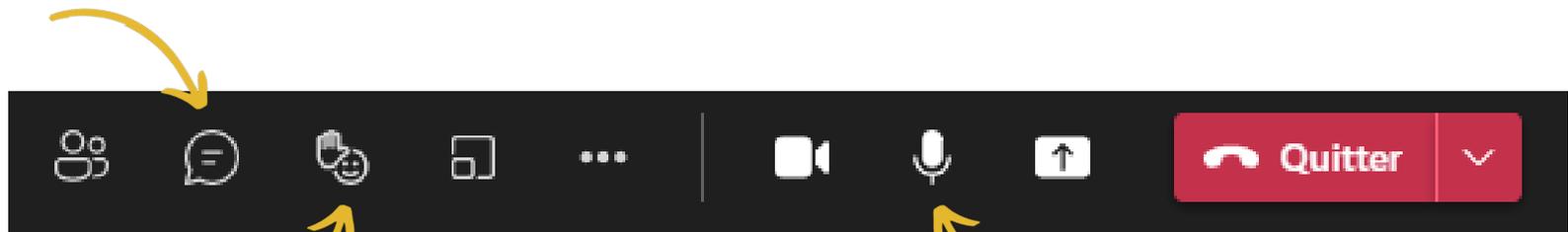
10h25 Inscrire un projet au contrat

10h10 Présentation des organismes financeurs

11h00 Temps d'échange

POUR LE BON DÉROULEMENT DU WEBINAIRE

Utiliser l'onglet discussion pour poser une question à l'écrit



Lever la main pour intervenir à l'oral

Couper son micro

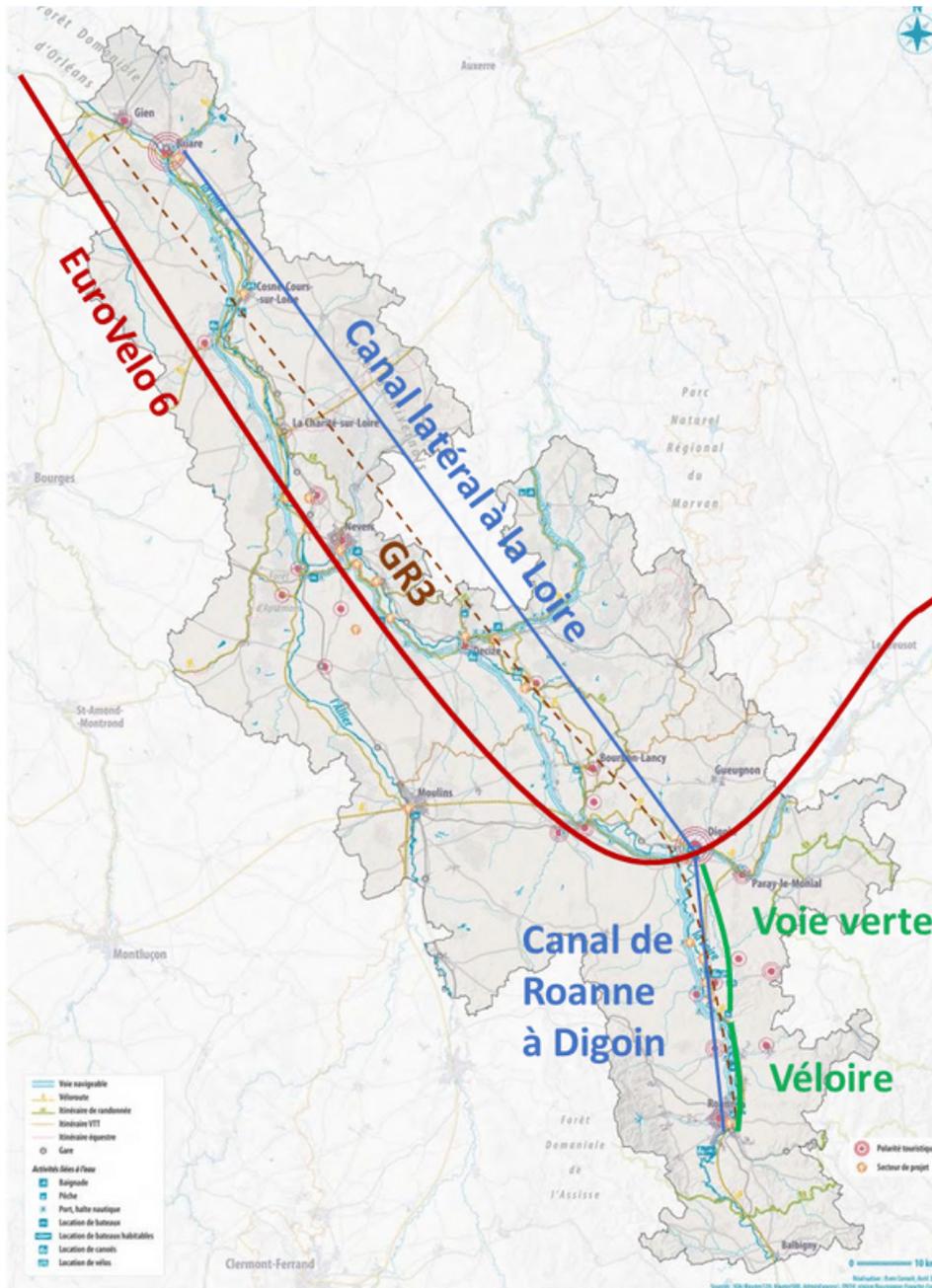
PRÉSENTATION DU CONTRAT



Un « Contrat canal » est en cours de rédaction pour appuyer la structuration de la future destination Loire Itinérances. Il a pour vocation de proposer un cadre et apporter des financements destinés à la mise en tourisme du périmètre.

Aujourd'hui, nos deux associations sont en relation étroite avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les grands axes étant définis, nous devons aujourd'hui déterminer les actions à inclure dans ce contrat.

SUR QUEL PÉRIMÈTRE ?



- Linéaire de 250 km entre Gien et Roanne
- 3 régions, 6 départements, 24 EPCI
- Périmètres structurés par Loire Itinérances et l'Association du Canal de Roanne à Digoin

LOIRE ITINÉRANCES

Structuration d'une destination touristique valorisant les itinérances douces le long de la Loire, de Roanne à Gien.

ADHÉRENTS

- Communautés de communes
- Organismes parapublics
- Socio-professionnels

OUTIL DE STRUCTURATION

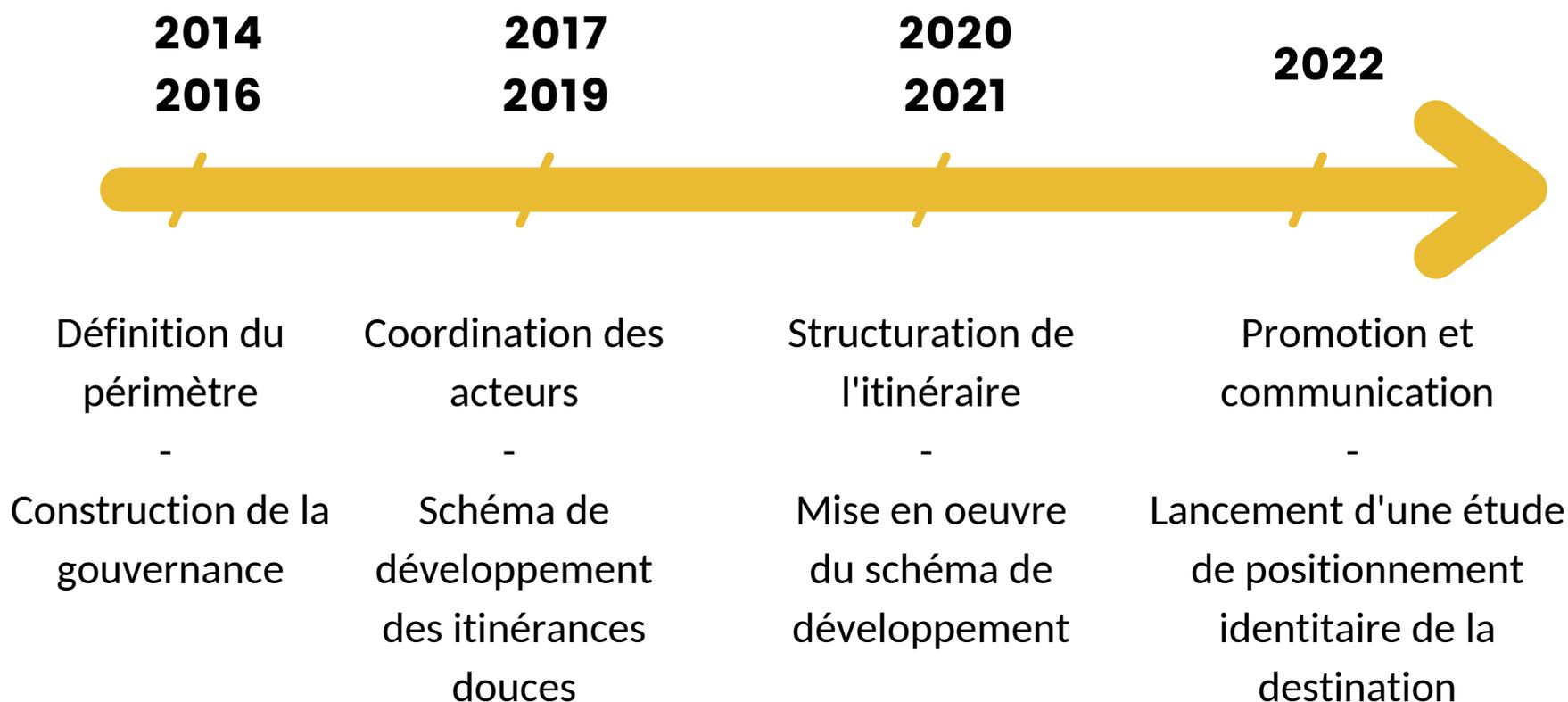
- Schéma d'aménagement et de structuration de l'offre d'itinérances réalisé par la SCET en 2019



LOIRE ITINÉRANCES

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

Un projet qui se construit pour et avec les acteurs des territoires depuis 7 ans



L'ASSOCIATION DU CANAL DE ROANNE À DIGOIN



Association créée en 2011 à l'initiative des collectivités locales

OBJET

Développement touristique de la voie d'eau et ses environs
Fort partenariat depuis la création de l'Association avec VNF

ADHÉRENTS

Communes et EPCI mouillés par le Canal : 11
communes et 6 EPCI

OUTIL DE STRUCTURATION

Construction d'un projet de développement touristique en 2020-2021, en collaboration avec VNF:

- en associant l'ensemble des acteurs touristiques (collectivités locales, OT, socioprofessionnels, associations locales...)
- en totale intégration et complémentarité avec le projet "Loire Itinérances" et ses objectifs

PROJETS PHARES RÉALISÉS

- Devenir l'interlocuteur privilégié de VNF pour l'ensemble du linéaire
- Organisation du Festival « Les Voix d'Eau de l'Été »
- Soutien à l'acquisition et rénovation du site de la Maison de Garde à Avrilly (projet porté par la CC Entr'Allier Besbre et Loire)
- Etude d'aménagement global des haltes nautiques, installation bornes de services
- Coordination des acteurs depuis 2019 pour le financement de l'ouverture des écluses les dimanches et jours fériés
- Animation du projet de développement depuis 2020

OBJECTIFS

- 1** Mise en tourisme autour des axes structurants
- 2** Proposer un cadre à la structuration de nos itinéraires (financements, calendrier prévisionnel, fiches actions détaillées)
- 3** Favoriser les actions communes



STRATÉGIE RETENUE

- ✓ Ne concerne que les **territoires membres et signataires** du contrat
- ✓ **Un contrat principal** pour Loire Itinérances et un **contrat annexe** pour l'association du canal de Roanne à Digoin
- ✓ Basée sur les **outils de structuration** des deux associations



LES GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE

LOIRE ITINÉRANCES

Traduire l'identité "Loire sauvage" par des aménagements différenciants

- **Axe 1** : mettre en valeur l'identité sauvage/naturelle du linéaire

Assurer la qualité et la continuité de l'expérience itinérante

- **Axe 1** : traiter les ruptures pour offrir des itinéraires de haute qualité
- **Axe 2** : proposer une expérience inédite par des services adaptés et innovants
- **Axe 3** : concevoir l'hébergement comme un pré-requis nécessitant un traitement spécifique

Diffuser les flux et irriguer l'ensemble du périmètre

- **Axe 1** : relier les équipements touristiques avec les grands axes pour capter leurs flux
- **Axe 2** : stimuler, connecter puis diffuser à partir des secteurs névralgiques

LES GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE

ASSOCIATION DU CANAL DE ROANNE À DIGOIN

- S** La gestion de l'infrastructure canal dans le cadre du partenariat de travail entre VNF et l'Association
- 1** L'émergence d'une offre singulière d'itinérance court séjour autour de l'infrastructure du canal de Roanne à Digoin
- 2** La promotion de la destination d'itinérance auprès des clients
- 3** L'animation de la destination sur le terrain auprès des partenaires et des acteurs



GOVERNANCE, PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION

Comité technique et comité de pilotage

Elus et techniciens membres de Loire Itinérances et/ou signataires du contrat

Animation par les deux associations

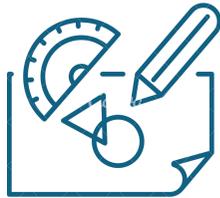
- Réalisation de réunions et rapports annuels de suivi
- Réalisation du contrat sur 5 ans*

*à confirmer lors du prochain échange

Évaluation des actions grâce à la définition d'indicateurs de :

- Réalisation
- Moyens
- Résultats

QUI EST CONCERNÉ ?



Les porteurs de projet des
territoires membres de nos
associations

Entreprises, associations, communes,
communautés de communes, départements



Les élus et techniciens des
territoires membres de nos
associations

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



ORGANISMES FINANCEURS

Parmi les différents signataires du contrat, les organismes financeurs interviendront selon leur domaine d'action et leurs règlements d'interventions respectifs.



RÉGION BFC

Finance les actions de mise en oeuvre opérationnelle, uniquement sur son périmètre



VNF

Intervient sur le domaine public fluvial, pas de règlement d'intervention.



(RÉGION CVL)

Partenaire à intégrer au contrat, dont les conditions de financement sont à préciser

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

RÈGLEMENT D'INTERVENTION

DES ITINÉRAIRES IDENTIFÉS DANS LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ITINÉRANCE TOURISTIQUE

LES ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT RÉGIONAL

- La véloroute 71
- Le GR® 3
- Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle (hors GR® 654)

LES ITINÉRAIRES D'EXCELLENCE

- L'Eurovelo 6 en lien avec le canal du Rhône au Rhin, Loire Itinérances
- Le Tour de Bourgogne à vélo
- La GTMC
- Le GR® 654 et la Saint-Jacques à vélo (V56)

3 ANGLES D'ACTION



VALORISATION
TOURISTIQUE
DES VOIES
NAVIGABLES



AMÉNAGEMENT DES
VÉLOROUTES, VOIES
VERTES ET
GRANDES
ITINÉRANCES



MISE EN
TOURISME DES
ITINÉRAIRES
D'EXCELLENCE

4 TYPES DE BÉNÉFICIAIRES

ENTREPRISES

COLLECTIVITÉS

ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS

ASSOCIATIONS

RÈGLEMENT D'INTERVENTION

	TAUX D'INTERVENTION		PLAFOND DE LA SUBVENTION	MONTANT MINIMUM DES DÉPENSES ÉLIGIBLES
 <p>VOIES NAVIGABLES</p>	<p>PUBLIC</p> <p>40 % MAXIMUM</p>	<p>PRIVÉ</p> <p>20 % MAXIMUM</p>	<p>200 000 €</p> <p>1 000 000 € POUR DES PROJETS D'AMENAGEMENT PORTUAIRES D'ENVERGURE</p>	
 <p>VÉLOROUTES ET VOIES VERTES</p>	<p>ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT RÉGIONAL</p> <p>25 % MAXIMUM</p> <p>ITINÉRAIRES D'EXCELLENCE</p> <p>40 % MAXIMUM</p>		<p>1 000 000 €</p> <p>POUR LES FRANCHISSEMENTS CYCLABLES (PONTS, PASSERELLES, TUNNELS)</p>	<p>20 000 €</p> <p>5 000 € HT POUR LES TRAVAUX D'ACCES A UNE LABELLISATION ET LES EQUIPEMENTS DE COMPTAGE</p>
 <p>ITINÉRAIRES D'EXCELLENCE</p>	<p>20 % MAXIMUM</p>		<p>50 000 €</p>	

LES PROJETS ÉLIGIBLES

VALORISATION TOURISTIQUE DES VOIES NAVIGABLES

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



**PORTS DE PLAISANCE ET
HALTES NAUTIQUES**



**DÉVELOPPEMENT
DE SERVICES**



**MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE**



**INFORMATION HOMOGENÈME
ET RÉGULIÈRE**



**OPÉRATIONS
ÉCORESPONSABLES**



**AMENAGEMENTS DE
MAISONS ÉCLUSIÈRES**

LES PROJETS ÉLIGIBLES

AMÉNAGEMENT DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES



**SIGNALÉTIQUE
DIRECTIONNELLE**



**AIRES D'ARRÊT ET PÔLES
MULTISERVICES**



**CRÉATION, AMÉNAGEMENT
DES TRONÇONS
MANQUANTS**



**ÉQUIPEMENTS DE
COMPTAGE, ÉVALUATION
DES PASSAGES**

LES PROJETS ÉLIGIBLES

MISE EN TOURISME DES ITINÉRAIRES D'EXCELLENCE

RÉGION
BOURCOGNE
FRANCHE
COMTE



TRAVAUX D'ACCÈS À
UNE LABELLISATION
SPÉCIFIQUE



OFFRES
MULTISERVICES



TRANSPORT ET
ACHEMINEMENT



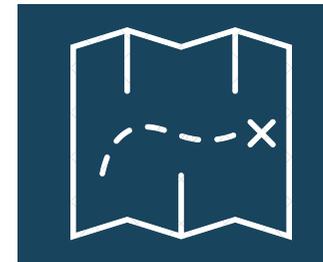
DÉVELOPPEMENT
VAE ET VTTAE



CRÉATION D'OUTILS
NUMÉRIQUES ET
APPLICATIONS
MOBILES



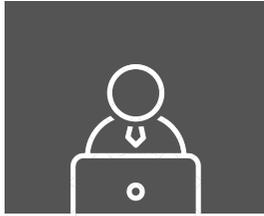
THÉMATISATION,
CONCEPTION
D'EXPÉRIENCES



CRÉATION D'OUTILS
DE DÉCOUVERTE
DES ITINÉRAIRES

+ ETUDES, OBSERVATION ET ACTIONS DE COMMUNICATION À
L'ÉCHELLE DE L'ITINÉRAIRE

LES PROJETS NON ÉLIGIBLES



FONCTIONNEMENT,
INGÉNIERIE À
L'ÉCHELLE LOCALE



BOUCLES
LOCALES



ANIMATION,
COMMUNICATION À
L'ÉCHELLE LOCALE

- LES ACQUISITIONS FONCIÈRES
- LES TRAVAUX SE LIMITANT UNIQUEMENT À L'ENTRETIEN-RÉNOVATION DE L'INFRASTRUCTURE ET LE RENOUELEMENT DE LA SIGNALISATION RÈGLEMENTAIRE
- LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS, VRD (VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS) ET PARKING
- LA REPRISE, LE CONFORTEMENT DE BERGES ET LA POSE DE PALPLANCHES HORS PROJET D'AMÉNAGEMENT GLOBAL
- LES DÉPENSES DE LOCATION DE MATÉRIEL, D'ACHAT D'OUTILLAGE, DE CONSOMMABLES ET DE VALORISATION DU PERSONNEL
- LE MOBILIER ET LA DÉCORATION
- L'ACHAT OU LE RENOUELEMENT DE FLOTTE DE BATEAUX HABITABLES DÉDIÉS À LA LOCATION
- LES PROJETS D'HÉBERGEMENTS, DE RESTAURATION ET D'AIRES DE CAMPING-CAR SITUÉS HORS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL.



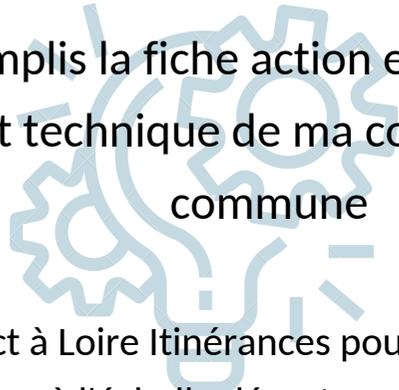
INSCRIPTION DES PROJETS AU CONTRAT

Présentations des outils nécessaires pour soumettre un
projet aux structures porteuses du contrat

INSCRIRE UN PROJET AU CONTRAT ET LE FAIRE FINANCER

JE SUIS UN PORTEUR DE PROJET

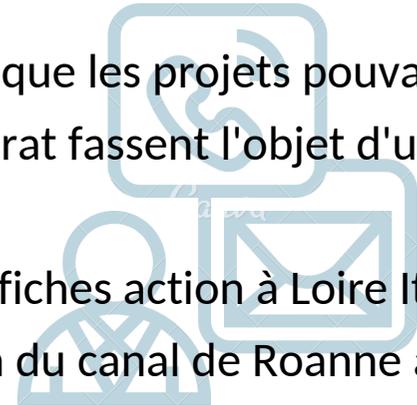
Je remplis la fiche action et l'envoie au référent technique de ma communauté de commune



Envoi direct à Loire Itinérances pour les projets portés à l'échelle départementale

JE SUIS UN RÉFÉRENT TECHNIQUE

- Je m'assure que les projets pouvant s'inscrire dans le contrat fassent l'objet d'une fiche action
- J'envoie les fiches action à Loire Itinérances ou l'association du canal de Roanne à Digoïn



-
1. Remplir et envoyer les fiches actions au technicien de la CC **avant le 10 avril**
 2. Etude du projet par l'association concernée - Décision d'inscription ou non dans le contrat
 3. Examen de l'éligibilité ou non par le ou les organismes financeurs
 4. Déposer un dossier de demande de financement à l'organisme financeur

REEMPLIR LA FICHE

ACTION

Description : → Description du projet, contexte, intérêt pour les touristes itinérants et le territoire

Objectifs : → Problématiques auxquelles le projet répond

Modalités de mise en œuvre : → Les grandes étapes du projet et moyens mis en œuvre à sa réalisation (ingénierie, groupes de travail, travaux, etc.)

Lieu d'implantation : → Où sera implanté le projet (Commune, itinéraire...) ?

Communauté de Communes : → EPCI dont dépend le projet

Budget : → Budget estimé, budget prévisionnel, ou plan de financement

Maîtrise d'ouvrage : → Organisme ou territoire porteur du projet

Co-financeurs : → Organismes participant au financement du projet

Calendrier de réalisation : → Calendrier prévisionnel ou année de réalisation souhaitée

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- Fiche action vierge
- Exemples de fiches action
- Récapitulatif des contacts
- Foire aux questions
- Règlement d'intervention de la Région BFC
- Replay du webinaire
- Support de présentation du webinaire

<https://www.loire-itinerances.fr/boite-outils-contrat-canal>

RAPPEL DES ÉCHÉANCES

10 AVRIL 2022 : Restitution des fiches action aux associations

**14 AVRIL
2022**

Dernier échange
technique contrat
canal

**JUIN
2022**

Assemblée plénière de la
Région BFC - Vote des
actions à intégrer au
contrat

**JUILLET
2022**

Signature
du contrat



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

